

N/REF : 8/04/2026 9H37 C:001873 I:19187
V/REF : 0826A53904
V/Email reçu le Mercredi 08/04/2026 à 9H37

IPA PARIS

**6 RUE ANDRE GIDE
92328 CHATILLON CEDEX FRANCE**

IMMEUBLE : LES QUATRE VENTS
LES QUATRE VENTS
35520 LA CHAPELLE DES FOUGERETZ

Rennes, le

22 Avril 2026

Référence Marché: Plomb./Electricité/Serrurerie

LOCALISATION : LES QUATRE VENTS - MR JOLLY 06 17 54 86 15

MOTIF : FUIITE SUR LE JOINT DE CHASSE D'EAU N°2

Donneur d'ordre : _ PERMANENCE AXA

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 15/04

MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL

CONTRÔLE DES WC

CONSTAT 1 : ABSENCE DE FUIITE SUR BATI SUPPORT

CONSTAT 2 : GOUTTE A GOUTTE A LA FIN DU RÉSEVOIR MAIS S'ARRETE PRESQUE
AUSITÔT

FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 15/04/26 à 10H55 _ PERMANENCE AXA

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====						
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	PB3-Répar.fuite	PV<=1h15 Lu-Ve 8h-18h	1	140,00		140,00
TOTAL H.T.						140,00
T.V.A. a 10,00%						14,00
TOTAL T.T.C.En EURO						<u>154,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.